



**Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets**



⑪ Numéro de publication : **0 509 884 A1**

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : 92400993.9

(51) Int. Cl.⁵ : B42D 5/02

② Date de dépôt : 09.04.92

③) Priorité : 17.04.91 FR 9104730

(43) Date de publication de la demande :
21.10.92 Bulletin 92/43

84) Etats contractants désignés :
BE DE GB IT NL

(71) Demandeur : DANEL-FERRY, société anonyme
156-160, Boulevard de Verdun
F-92413 Courbevoie Cedex (FR)

(72) Inventeur : Saland, Gérard, Pavillon 51,
Résidence Ascot
1, Avenue Maurice Vlaminck
F-77680 Roissy en Brie (FR)

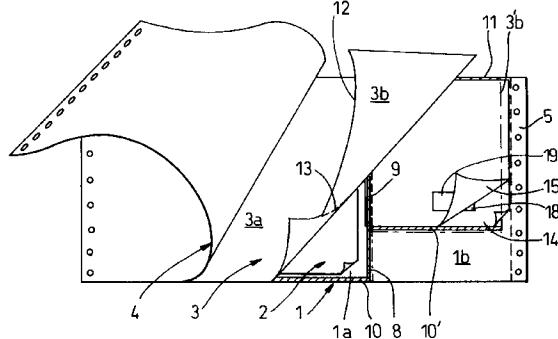
(74) Mandataire : Chambon, Gérard
Cabinet Chambon 6 et 8 avenue Salvador
Allende
F-93804 Epinay-sur-Seine Cédex (FR)

(54) Assemblage continu d'enveloppes scellées munies chacune d'une pochette annexe.

57 L'invention concerne un assemblage continu d'enveloppes scellées avec documents intérieurs incorporés, plié en paravent et obtenu par enliassage d'un feuillett inférieur (1) et d'un feuillett supérieur (3) pour constituer les parois respectivement de dessous et de dessus des enveloppes successives et d'un ou des feuillets (2) intermédiaires, tandis que le feuillett inférieur présente un prolongement (1b), et qu'au moins les feuillets formant l'enveloppe sont collés entre eux transversalement et latéralement, mais en-dejà dudit prolongement.

L'assemblage selon l'invention est remarquable en ce que le feuillet supérieur (3) présente aussi un prolongement (3b) collé transversalement sur le prolongement inférieur (1b) tandis qu'au moins un insert (14,15) est prévu entre les prolongements inférieur et supérieur, des lignes d'amorce de rupture (13) longitudinales étant prévues sur le prolongement supérieur (3b) et/ou sur certains au moins des inserts (14,15) et éventuellement sur le prolongement inférieur (1b), le tout de manière telle que lesdits prolongements forment les parois respectivement de dessous et de dessus de pochettes annexes.

FIG. 2



EP 0 509 884 A1

L'invention concerne les plis qui se présentent en bande continue pour la correspondance ou la diffusion d'informations confidentielles et plus particulièrement un assemblage continu d'enveloppes scellées munies chacune d'une pochette annexe, un ou plusieurs inserts se trouvant dans lesdites enveloppes et lesdites pochettes.

Il est connu de fabriquer des liasses de feuillets continus pliés en paravent dont chaque volet constitue un pli unitaire. Ces produits auxquels on donne généralement la dénomination anglaise de "mailer" permettent une édition sur une machine imprimante telle que l'imprimante d'un ordinateur, d'un matériel électro-comptable ou autre. Le feuillet inférieur de la liasse est destiné à former pour chacun des volets du pliage en paravent, c'est-à-dire pour chacun des plis unitaires, le dos de l'enveloppe du pli considéré, tandis que le feuillet supérieur forme les faces des enveloppes. Tous les feuillets intermédiaires sont destinés à constituer les documents intérieurs ou inserts de chacun des plis. Selon des dispositions connues (plages carbonées, papiers chimiques ou autoreproducteurs éventuellement zonés, etc.) la frappe de l'imprimante est reportée sélectivement sur certains des feuillets, donc sur certains des documents intérieurs, tandis que les mentions non personnalisées, c'est-à-dire identiques pour tous les plis sont imprimées sur un ou plusieurs feuillets avant leur assemblage. Souvent la liasse comporte en outre une bande de couverture, dite d'archives ou de contrôle, qui recouvre le feuillet supérieur.

La bande de contrôle mise à part, tous les feuillets de la liasse sont réunis par un collage le long de leurs bords latéraux, à l'exception, éventuellement, de certains feuillets intermédiaires qui peuvent être moins larges que les autres et dans ce cas enliassés le long d'un seul de leurs bords latéraux. Chacun des volets ou plis est scellé en tête et en pied par des filets de colle transversaux réunissant les feuillets supérieur et inférieur éventuellement à travers des découpes transversales ménagées sur tous les feuillets intermédiaires.

Des lignes de perforations détachables et/ou d'amorce de rupture permettent l'ouverture des plis par les destinataires et l'extraction des documents intérieurs.

Enfin, sur chacun de ses côtés latéraux, la liasse est munie de perforations d'entraînement situées sur une zone marginale détachable. Ces perforations servent à l'entraînement de la liasse dans la machine d'assemblage puis ensuite dans l'imprimante, dans le dispositif de mise à l'unité et toute autre machine éventuelle de traitement.

Pour certaines applications, l'un des feuillets présente un prolongement, lequel prolongement est destiné à former un document de retour sous forme par exemple de talon, des filets d'adhésifs étant prévus pour qu'au moins les feuillets formant l'enveloppe

soient collés entre eux longitudinalement, mais latéralement en-deçà dudit prolongement.

Le document retour est par exemple un accusé de réception postal. Ce document retour est réalisé généralement par le prolongement d'un feuillet intermédiaire ou insert, voire par le prolongement du feuillet inférieur formant la paroi de dessous de l'enveloppe et il est généralement prévu pour être replié pour l'expédition.

Toutefois, ce type de réalisation est généralement destiné à concevoir un seul document retour. Il peut être avantageux, voire nécessaire, d'avoir une liasse complète annexe pour former par exemple divers documents tels qu'une preuve de distribution, un avis de passage, etc.

C'est pourquoi il est possible d'imaginer avec le mode de réalisation précité, plusieurs prolongements formant une liasse, mais dans ce cas, la nature des feuillets constituant d'une part l'enveloppe et ses inserts et d'autre part, la liasse annexe, est nécessairement la même, ce qui est un inconvénient lorsque l'on désire des grammages différents, pour un accusé de réception par exemple, ou lorsque les techniques de transfert des données d'un feuillet à l'autre sont souhaitées de façon différente entre ceux de l'enveloppe proprement dite et ceux de la liasse.

En outre, la liasse annexe peut être de dimensions standardisées ou conseillées et il faut pouvoir concevoir une enveloppe et une liasse annexe dont les dimensions de l'une par rapport à l'autre, tant en largeur qu'en hauteur, peuvent être différentes.

C'est pourquoi l'invention propose un assemblage continu d'enveloppes scellées avec documents intérieurs incorporés, plié en paravent et obtenu par enliassage de feuillets continus, à savoir un feuillet inférieur et un feuillet supérieur pour constituer les parois respectivement de dessous et de dessus des enveloppes successives et un ou des feuillets intermédiaires pour constituer les documents intérieurs, tandis que le feuillet inférieur présente un prolongement, des filets d'adhésifs étant prévus pour qu'au moins les feuillets formant l'enveloppe soient collés entre eux transversalement et latéralement, mais en-deçà dudit prolongement, ledit assemblage étant en outre muni, sur au moins l'un de ses côtés latéraux, d'un alignement longitudinal par rapport à la direction d'entraînement, de moyens d'entraînement situé sur une zone marginale, cet assemblage étant remarquable en ce que le feuillet supérieur présente aussi un prolongement transversalement collé sur le prolongement inférieur tandis qu'au moins un insert est prévu entre les prolongements inférieur et supérieur, des lignes d'amorce de rupture longitudinales étant prévues sur le prolongement supérieur et/ou sur certains au moins des inserts et éventuellement sur le prolongement inférieur, le tout de manière telle que lesdits prolongements forment les parois respectivement de dessous et de dessus de pochettes annexes fermées sur au

moins trois côtés, chacune d'entre elles étant assujettie à une enveloppe scellée de manière au moins en partie détachable.

Selon un mode de réalisation, le prolongement du feuillet supérieur présente longitudinalement un retrait en pied et/ou en tête de manière telle que les pochettes annexes sont moins hautes que les enveloppes à l'exception éventuellement de leur paroi de dessous formée par le prolongement du feuillet inférieur. On réalise ainsi un véritable assemblage asymétrique.

Plus particulièrement dans ce cas, pour des problèmes de passage dans l'imprimante, une bande continue est prévue pour recouvrir l'ensemble de l'enveloppe et de la pochette annexe, cette bande étant fixée de manière détachable.

Cette bande de couverture qui peut d'ailleurs être prévue, même sans ce problème d'asymétrie, peut servir classiquement de bande d'archives ou de contrôle.

Un mode de réalisation particulier est remarquable en ce que le prolongement du feuillet supérieur est fixé sur le feuillet inférieur sur ses côtés transversaux et sur son côté intérieur tourné vers l'enveloppe scellée, pour former une pochette ouverte du côté extérieur, dans laquelle se trouve au moins un insert enliassé seulement sur ledit côté intérieur.

De préférence dans ce cas, le bord latéral du prolongement du feuillet supérieur présente un retrait par rapport à l'insert ou les inserts de la pochette annexe de manière à visualiser et/ou à faciliter l'extraction de ces derniers.

Selon un mode de réalisation, la nature et/ou le grammage de certains au moins des feuillets constituant les documents intérieurs de l'enveloppe scellée et le ou les inserts de la pochette annexe, sont différents les uns des autres.

L'invention sera bien comprise et d'autres particularités apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre et qui se réfère aux dessins annexés dans lesquels:

- la figure 1 montre schématiquement en perspective un mode de réalisation particulier d'un volet d'assemblage selon l'invention, donné à titre d'exemple nullement limitatif, les divers feuillets étant superposés et non enliassés pour plus de clarté.
- la figure 2 est une vue en plan de l'assemblage de la figure 1.

Selon des dispositions connues, un assemblage continu d'enveloppes est constitué par une pluralité de volets tels que celui représenté de manière déliassée à la figure 1, lesdits volets étant ensuite pliés en paravent. Chaque volet constitue une enveloppe avec un ou plusieurs documents intérieurs insérés de fabrication.

Comme le montre la figure 1, un volet comporte, par exemple, trois feuillets respectivement 1, 2 et 3 le

tout recouvert par une bande de contrôle ou d'archives, encore appelée feuillet d'archive 4.

Les feuillets inférieur 1 et supérieur 3 (le feuillet 4 étant considéré à part), sont destinés à constituer les parois respectivement de dessous et de dessus de l'enveloppe tandis que le feuillet 2 constitue un document intérieur ou insert.

Comme le montre toujours la figure 1, chaque feuillet présente sur chacun de ses côtés, à l'exception éventuellement de l'un des côtés de l'insert 2, des perforations d'entraînement ménagées sur des zones ou des bandes marginales généralement détachables 5 (pas forcément détachable pour le feuillet 4 par exemple), ces zones perforées étant connues sous le nom de "bandes Caroll" (leur détachement étant par exemple assuré par des lignes de pré-découpe schématisées ici par des pointillés).

Les feuillets 1, 2 et 3 sont destinés à être collés entre eux longitudinalement au moyen de filets d'adhésifs schématisés en 6, 7, 8 et 9 et, à l'exception du feuillet 2, transversalement par les filets 10, 10' (figures 1 et 2), et 11 (figure 2).

Par rapport au filet d'adhésif 8, qui constitue une limite latérale de l'enveloppe précitée, et comme on peut le voir, les feuillets 1 et 3 présentent une partie gauche (en regardant les figures) respectivement 1a et 3a et une partie droite ou prolongement 1b et 3b. Dans l'exemple représenté, l'insert 2 est en retrait du côté droit, par rapport au filet d'adhésif 8, ainsi d'ailleurs que transversalement en pied et en tête par rapport aux feuillets 1 et 2, de telle sorte qu'il n'est enliassé que du côté gauche et qu'il est libre sur trois côtés.

L'enveloppe ou "mailer" proprement dit est donc constitué par les parties 1a, 3a des feuillets 1 et 3 et par le feuillet 2 formant l'insert.

Comme le montrent bien les dessins, le feuillet 3 présente au moins une échancrure 12 au niveau de son prolongement 3b de telle sorte que celui-ci est en retrait longitudinalement par rapport au pied et/ou la tête de la partie 3a dudit feuillet (ce retrait pouvant être prévu en tête et en pied).

Par ailleurs, le prolongement 3b est séparé de la partie 3a par une ligne de pliage et d'amorce de rupture 13.

Sur le prolongement 1b du feuillet 1, sont rapportés des inserts 14 et 15 qui sont collés longitudinalement sur ledit prolongement par un filet d'adhésif 16, entre eux par un filet d'adhésif 17, et sur le prolongement 3b par le filet d'adhésif déjà cité 9, tous ces filets étant ici sensiblement alignés sur le filet d'adhésif 8, ce qui n'est toutefois pas obligatoire. Au voisinage de la droite (par rapport aux dessins) des filets d'adhésifs 17 et 9 on a prévu sur les feuillets 14 et 15 des lignes de pliage et d'amorce de rupture 23 et 24, de même d'ailleurs dans cet exemple qu'au voisinage du filet 16, sur le prolongement 1b où on a prévu une ligne 25 du même type qui s'étend sur toute la hauteur dudit prolongement.

Les feuillets 14 et 15 sont légèrement moins hauts que le prolongement 3b, de telle sorte que celui-ci peut les recouvrir entièrement dans le sens longitudinal et être collé sur le prolongement 1b du feillet 1 au moyen des filets d'adhésifs déjà cités 8, 10' et 11, le filet 10' étant décalé par rapport au filet 10 de manière à suivre l'échancrure 12.

De la sorte, on comprend que les prolongements 1b et 3b forment les parois respectivement de dessous et de dessus d'une pochette annexe à l'enveloppe scellée (1a, 2, 3a) et contenant des inserts 14, 15.

Dans l'exemple représenté, la pochette annexe (1b, 14, 15, 3b) est ouverte sur le côté extérieur et présente de ce côté en outre, un léger retrait par rapport aux inserts 14, 15, de manière à faciliter la visualisation et/ou l'extraction de ceux-ci, comme le montre la ligne mixte 3'b de la figure 2 qui schématisé le positionnement du prolongement 3b.

Toutefois, il est clair que le prolongement 3b pourrait être scellé sur ses quatre côtés et constituer une enveloppe scellée annexe, le mot "pochette" utilisé ci-avant et ci-après étant pris dans son sens le plus large.

Par ailleurs, on comprend que la bande 4, qui peut servir dans tous les cas de bande d'archives ou de contrôle et qui peut être fixée latéralement par collage ou griffage, facilite, dans le cas d'une pochette, telle que représentée, c'est-à-dire moins haute que l'enveloppe, le passage de tout l'assemblage dans l'imprimante.

Chaque feillet présente bien sûr une nature convenable pour assurer les transferts de données d'un feillet à l'autre dans des zones prévues à cet effet et par exemple dans les cadres 18, 19 et 20 prévus respectivement sur les inserts 14, 15 et sur le prolongement 3b.

Pour façonner un tel assemblage, on alimente, par exemple, une "assembleuse" ou "collationneuse" avec quatre feuillets 1, 2, 3 et 4 continus et provenant de bobines respectives, chaque feillet suivant un circuit particulier au cours duquel il passe par divers postes de travail classiques.

Au cours de l'enliassage, il y a lieu de combiner en outre l'arrivée des feuillets 14 et 15 provenant d'autres bobines et qui peuvent être d'ailleurs munis de bandes "Caroll", telles les bandes 21 et 22 représentées sur la figure 1, sur un ou deux côtés, lesquelles peuvent bien sûr être détachées ou non avant l'enliassage.

Comme il a déjà été dit, la pochette 1b, 14, 15 et 3b pourrait avoir la même hauteur que l'enveloppe scellée 1a, 2, 3a, ou être au contraire réduite en hauteur en tête et aussi en pied, de même qu'elle pourrait être fermée de tous côtés.

Par ailleurs, le nombre des inserts dans l'enveloppe et/ou dans la pochette sont évidemment quelconque.

Pour l'expédition, on comprend que l'ensemble

de la pochette annexe peut être repliée grâce aux lignes 13, 23, 24 et 25, tandis que chaque élément 14 et/ou 15 et/ou 3b, voire 1b, peut être détaché à volonté.

5 Pour détacher le prolongement 3b, celui-ci peut être décollé du prolongement 1b, mais il est possible aussi de prévoir une ligne d'amorce de rupture transversal sur le prolongement 1b au voisinage immédiat (mais vers l'extérieur) du filet d'adhésif 10'.

10 On comprend bien que l'invention permet d'imaginer toute sorte de combinaison concernant le nombre, les dimensions, la nature et le grammage des feuillets de l'enveloppe et de la pochette annexe.

15

Revendications

20 1) Assemblage continu d'enveloppes scellées avec documents intérieurs incorporés, plié en paravent et obtenu par enliassage de feuillets continus, à savoir un feillet inférieur (1) et un feillet supérieur (3) pour constituer les parois respectivement de dessous et de dessus des enveloppes successives et un ou des feuillets (2) intermédiaires pour constituer les documents intérieurs, tandis que le feillet inférieur présente un prolongement (1b), des filets d'adhésifs (6,7,8,9,10,11) étant prévus pour qu'au moins les feuillets formant l'enveloppe soient collés entre eux transversalement et latéralement, mais en-deçà dudit prolongement, ledit assemblage étant en outre muni sur au moins l'un de ses côtés latéraux d'un alignement longitudinal par rapport à la direction d'entraînement, de moyens d'entraînement situé sur une zone marginale (5), caractérisé en ce que le feillet supérieur (3) présente aussi un prolongement (3b) transversalement collé sur le prolongement inférieur (1b) tandis qu'au moins un insert (14,15) est prévu entre les prolongements inférieur et supérieur, des lignes d'amorce de rupture (13,23,24,25) longitudinales étant prévues sur le prolongement supérieur (3b) et/ou sur certains au moins des inserts (14,15) et éventuellement sur le prolongement inférieur (1b), le tout de manière telle que lesdits prolongements forment les parois respectivement de dessous et de dessus de pochettes annexes fermées sur au moins trois côtés, chacune d'entre elles étant assujettie à une enveloppe scellée (1a, 2, 3a) de manière au moins en partie détachable.

25 2) Assemblage continu selon la revendication 1, caractérisé en ce que le prolongement (3b) du feillet supérieur (3) présente longitudinalement un retrait en pied et/ou en tête de manière telle que les pochettes annexes sont moins hautes que les enveloppes à l'exception éventuellement de leur paroi de dessous formée par le prolongement (1b) du feillet inférieur (1).

30 3) Assemblage selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'une bande continue (4) est prévue pour recouvrir l'ensemble de l'enveloppe et de

la pochette annexe, cette bande étant fixée de manière détachable.

4) Assemblage selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le prolongement (3b) du feuillet supérieur (3) est fixé sur le feuillet inférieur (1) sur ses côtés transversaux et sur son côté intérieur tourné vers l'enveloppe scellée, pour former une pochette ouverte du côté extérieur, dans laquelle se trouve au moins un insert enliassé (14,15) seulement sur ledit côté intérieur.

5

5) Assemblage selon la revendication 4, caractérisé en ce que le bord latéral du prolongement (3b) du feuillet supérieur (3) présente un retrait par rapport à l'insert ou les inserts (14,15) de la pochette annexe de manière à visualiser et/ou à faciliter l'extraction de ces derniers.

10

6) Assemblage selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la nature et/ou le grammage de certains au moins des feuillets constituant les documents intérieurs (2) de l'enveloppe scellée et le ou les inserts (14,15) de la pochette annexe, sont différents les uns des autres.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

5

FIG. 1

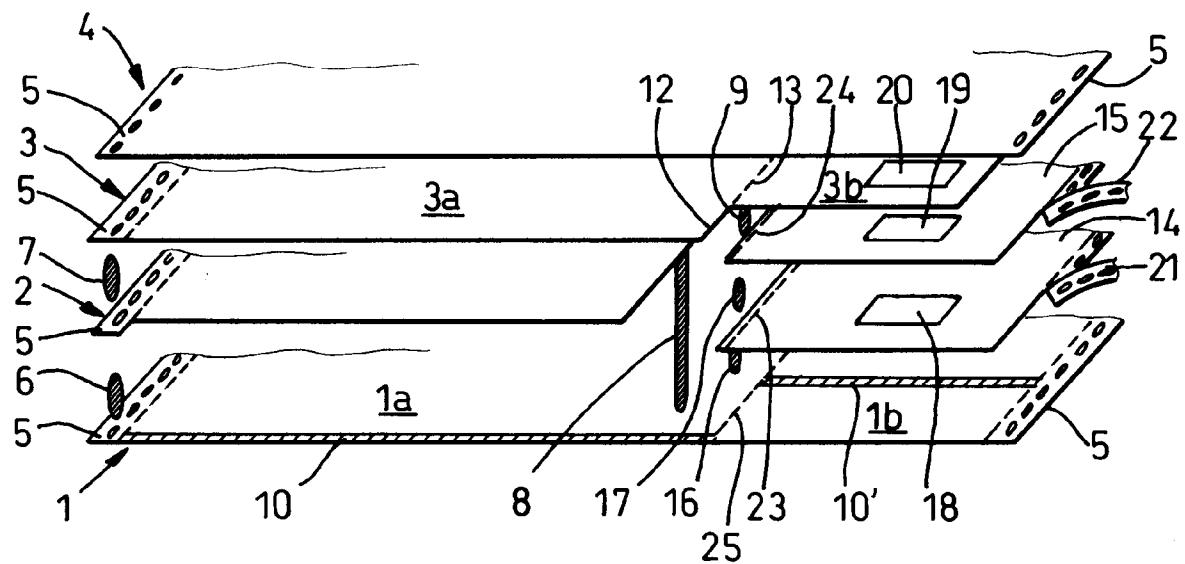
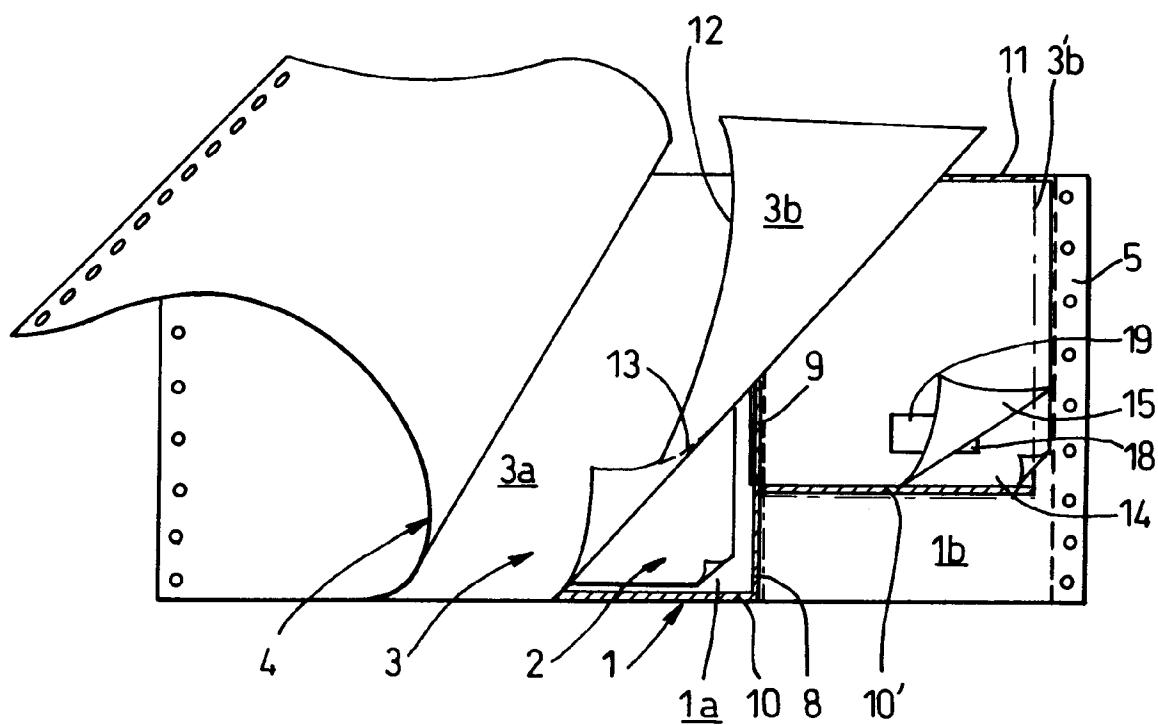


FIG. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92 40 0993

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | |
|---|--|--|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5) |
| A | US-A-3 428 237 (DOWEN) * colonne 2, ligne 35 - ligne 70; figures 1,2 * --- | 1 | B42D5/02 |
| A | US-A-4 508 224 (WEBER ET AL) * colonne 7, ligne 11 - ligne 44; figures 6,7 * --- | 1 | |
| A | GB-A-2 066 209 (DECOFLEX) ----- | 1 | |
| | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) |
| | | | B42D B65D |
| <p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p> | | | |
| Lieu de la recherche | Date d'achèvement de la recherche | Examinateur | |
| LA HAYE | 21 JUILLET 1992 | EVANS A. J. | |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES | | T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire | | | |